

**EDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
**CDIP** Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
**CDPE** Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
**CDEP** Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

GENERALSEKRETARIAT: ZÄHRINGERSTRASSE 25, POSTFACH 5975, 3001 BERN  
TEL. 031-309 51 11 FAX 031-309 51 50 [HTTP://EDKWWW.UNIBE.CH/](http://EDKWWW.UNIBE.CH/)

## **Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes**

### **Déclaration de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique et d'autres partenaires**

#### **concernant le lancement du Portfolio européen des langues en Suisse**

En raison de la mobilité éducative et professionnelle en Suisse et en Europe, il devient de plus en plus urgent de trouver des solutions dans le cadre de la reconnaissance des qualifications et diplômes de langue. De nombreux efforts ont été fournis en Europe au cours des années passées, afin d'obtenir plus de transparence dans le domaine de l'apprentissage des langues. Ainsi, le Conseil de l'Europe a élaboré des niveaux de compétence pour le cadre européen commun de référence. La mise en place de cette échelle commune reprise par les différents portfolios des langues développés au cours des années passées à l'échelon européen facilitera la comparabilité des qualifications dans le domaine de l'apprentissage des langues.

Le *Portfolio européen des langues* (PEL) est un document personnel. D'une part, le PEL donne des renseignements sur les connaissances linguistiques de son détenteur, d'autre part, il a une fonction pédagogique, car il permet de procéder à une évaluation diversifiée de ces connaissances tout en favorisant l'apprentissage autonome des langues. Deux objectifs principaux président au projet du Portfolio:

- la motivation des apprenants par la reconnaissance de leurs efforts pour étendre et diversifier leur apprentissage des langues tout au long de la vie
- et la présentation des compétences linguistiques et culturelles acquises à l'école et en dehors de l'école de manière transparente au plan national et international (à consulter par exemple au moment du passage à d'autres niveaux d'apprentissage ou de la recherche d'emploi dans son pays ou à l'étranger).

En Suisse, l'utilisation d'une échelle européenne commune pour les langues étrangères rejoint les propositions figurant dans le *Concept global pour l'apprentissage des langues* ainsi que les travaux en cours dans plusieurs cantons. En effet, la description des niveaux de compétence à l'aide d'une échelle commune européenne a été intégrée dans les *Recommandations relatives à la coordination de l'enseignement des langues au niveau de l'école obligatoire*. Le nouveau plan d'études cadre pour les écoles de maturité professionnelle (OFFT) fait lui aussi référence au PEL et à ces niveaux de compétences.

La version suisse du PEL est destinée aux jeunes (à partir de la 9<sup>e</sup> année) et aux adultes. En 1999–2000, il a été procédé à une évaluation de la version pilote du PEL suisse, dont les résultats furent encourageants. Suite à celle-ci, la première version du Portfolio a été révisée. Une version adaptée, complétée d'un passeport standardisé paneuropéen, paraîtra en 2001.

Le lancement du PEL est une des contributions principales de la CDIP dans le cadre de l'Année européenne des langues 2001.

Les signataires de cette déclaration

considérant

- la résolution sur le *Portfolio européen des langues*, adoptée par la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education le 15–17 octobre 2000 à Cracovie
- les travaux du Groupe de travail suisse Portfolio et les résultats de l'évaluation du Portfolio pour jeunes et adultes en Suisse

soulignent l'importance

- du lancement du *Portfolio européen des langues* dans le cadre de l'année européenne des langues;
- du *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe pour le système éducatif en Suisse;
- du Portfolio comme outil pédagogique de motivation, d'accompagnement et d'évaluation des apprentissages des langues tout au long de la vie;
- du Portfolio comme outil de certification, permettant une meilleure transparence dans la reconnaissance des compétences linguistiques au niveau national tout comme au niveau international et favorisant ainsi la mobilité dans le monde du travail et des études;
- du Portfolio pour promouvoir le plurilinguisme individuel en tant qu'atout dans une société plurilingue, tout en respectant non seulement les langues à large diffusion, mais aussi les langues minoritaires et les langues de la migration;
- et la nécessité de développer des Portfolios adaptés à d'autres niveaux d'enseignement, notamment un Portfolio pour la scolarité obligatoire dans les quatre langues nationales.

Suite à ces réflexions, il est recommandé aux cantons et aux institutions éducatives

1. de prendre les mesures nécessaires pour permettre une large utilisation du PEL à tous les niveaux et dans tous les secteurs du système éducatif;
2. d'offrir à tous les apprenants la possibilité d'utiliser la version révisée du Portfolio, à partir de la 9<sup>e</sup> année scolaire;
3. de faire figurer le PEL dans leur programme des cours des établissements de formation initiale et continue des enseignantes et enseignants, afin d'encourager ces derniers à l'intégrer dans leur enseignement, et de procéder à une adaptation des moyens d'enseignement;
4. de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la reconnaissance officielle du PEL dans le monde de la formation ainsi que dans celui du travail;
5. de tenir compte, dans les plans d'études et les réglementations concernant la reconnaissance des diplômes des divers niveaux d'enseignement, du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, en particulier pour ce qui concerne les objectifs et la description des niveaux de compétences;
6. d'accorder une reconnaissance officielle aux diplômes et certificats de langues délivrés par des institutions publiques ou privées uniquement s'ils sont conformes au *Cadre européen commun de référence pour les langues* et s'ils correspondent aux niveaux de compétences décrits;
7. de désigner, dans chaque canton, une «personne-relais PEL» qui assure la cohérence entre les divers niveaux d'enseignement et participe à la coordination régionale et suisse en matière de PEL.

Berne, le 1er mars 2001

Le président de la CDIP

Le secrétaire général de la CDIP

Les différentes parties signataires de cette déclaration s'engagent – en collaboration et coordination avec tous les cosignataires – à mettre en œuvre ces recommandations dans leur domaine de compétence respectif.

Les cosignataires